

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2014

Réuni en session ordinaire

Présents : M. MARAIS René, GUILLAUME Michel, VIALARD Bruno, BASTIDE Laure, AUDIGIER David, VIDAL Elisabeth, GRENIER Julie, RABY Dominique, AVRIL Céline, MAHINC Didier.

Représentés : DESCAMPS Stéphane donne pouvoir à RABY Dominique.

Absents :

Date de la convocation : 18 avril 2014

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 00.

Monsieur MAHINC Didier est élu secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

CCAS

Président : MARAIS René.

Membres présents :

BASTIDE – VIDAL – GRENIER (Descamps excusé).

GADET – LESTRADE – LONGEROUCHE – HERNANDEZ.

CCAS Budget primitif 2014.

Le budget primitif 2014 du CCAS s'équilibre à
2 250,00 Euros

VOTE :	POUR :	8	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

CONSEIL MUNICIPAL

1. Vote des taux d'imposition 2014.

Fixation des taux d'imposition (T.H. – T.F.B. – T.F.N.B.) pour 2014 :

Rappel taux 2013

*Taxe d'Habitation	14,43 %
*Taxe Foncière (bâti)	19,73 %
*Taxe Foncière (non bâti)	76,50 %

Décision du conseil municipal : maintien des taux 2013.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

2. Délibération pour création du Budget Assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que comme le permettait la loi, le service assainissement était inclus dans le budget communal, jusqu'à présent.

Avec le projet de construction de la nouvelle station d'épuration, il serait souhaitable de créer un budget pour le service d'assainissement.

Décision du conseil municipal : création du budget assainissement à partir de l'exercice comptable 2014 et gestion par régie dotée de la seule autonomie financière.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

3. Budget primitif 2014.

*Le budget primitif 2014 de la commune s'équilibre à

-section de fonctionnement	536 046,00 €uros
-section d'investissement	277 302,00 €uros

Subventions accordées aux associations : (OCCE Coopérative scolaire école Iudesse, OCCE Collège de Champeix, SOS Animaux, Association Parents d'Elèves, Association mise en valeur des forts).

*Le budget primitif 2014 de l'assainissement s'équilibre à

-section de fonctionnement	84 250,00 €uros
-section d'investissement	409 292,00 €uros

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

4. Demande de subvention ou aides financières.

Demande de subventions ou participations pour 2014 émanant de :

- ❖ Association Femmes élues du Puy-de-Dôme
- ❖ Association Solidarité paysans.
- ❖ Association Prévention Routière
- ❖ Association des Pupilles de l'Enseignement Public du 63
- ❖ Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du 63
- ❖ Inter association de Saint-Diéry pour l'organisation du concours départemental de la race Salers le 30 août 2014.

VOTE :	POUR :	CONTRE :	11	ABSTENTION :
--------	--------	----------	----	--------------

5. Délibération pour constituer la liste de proposition de la Commission Communale des Impôts Directs.

Composée du Maire + 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (dont 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant domiciliés hors de la commune).

Proposés en double à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux (conditions : français – agés de 25 ans au moins – être inscrit sur un rôle d'impôts directs).

Respectant une représentation fiscale (imposé à chacune des 4 taxes), socio-professionnelle (commerçants, propriétaires, chargés de famille ...) et géographique (hameaux).

Président : M. le Maire	MARAIS René
Commissaires titulaires proposés	Commissaires suppléants proposés
- GUILLAUME Michel - MAHINC Didier - JARLIER Yvette - AVRIL Céline - VIALARD Bruno - LONGEROCHE Elisabeth - CHAUVET Guy - BATISSE Roland - BEAU Mireille - AUDIGIER Michel	- JONCOUX Georges - DESCAMPS Stéphane - VIDAL Elisabeth - RABY Dominique - GRENIER Julie - PIGNOL Jérémie - ARNAUD Etienne - LESTRADE Yves - VIALARD Evelyne - BABEL Cyril
Commissaires titulaires domiciliés hors commune	Commissaires suppléants domiciliés hors commune
- FOURNIER MONTGIEUX Xavier - DELAVET Paul	- AUTISSIER Patrick - MARTIN Gérard

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

6. Délibération relative au droit à la formation des élus.

Délibération devant être prise dans les 3 mois suivant le renouvellement du conseil municipal. Détermination des orientations et crédits ouverts à ce titre. Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

(pour information : 2737 €uros de crédits peuvent être ouverts : 20 % de 13 685 € annuel indemnités totales des élus prévues sur 2014)

Le Conseil Municipal prend note, mais ne se prononce pas.

7. Inscription de dépenses en investissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il serait nécessaire d'acquérir du petit matériel et outillage.

Il s'agit notamment d'extincteurs, de panneaux, d'un groupe électrogène, miroirs de rue

Le prix unitaire de certains de ces matériels, en projet d'acquisition, étant inférieur à 500 €uros TTC, le Conseil Municipal doit délibérer pour inscrire ces dépenses en investissement.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

QUESTIONS DIVERSES

Bâtiments communaux

DETR 2014 - Dossier accepté pour l'aménagement de la mairie au rez-de-chaussée.

Réforme des rythmes scolaires.

Organisation de la semaine demandée par l'Inspection Académique.

Suite à la demande de report de la réforme, il est rappelé que l'avant-projet éducatif territorial devra être présenté au printemps 2014 pour application à la rentrée de septembre 2014.

Les demandes de subvention (fond d'amorçage DSR Cible) devraient être demandées en 2014.

Une enquête a été distribuée aux parents d'élèves sur les rythmes scolaires, elle doit être rendue pour le 25/04/2014.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion organisée par la Sous-préfecture, pour les élus, il a bien été précisé que le texte de la réforme des rythmes scolaires ne serait pas abrogé.

La séance est levée à 20h30.

Ludesse, le 10 juillet 2014